



Demande de permis

Aménagement, construction, démolition, activité discrétionnaire, affichage

Parc national Jasper

Case postale 10, Jasper (Alberta) T0E 1E0
Téléphone : 780-852-6123
Courriel : developpementjasper@pc.gc.ca
Site Web : parcsCanada.gc.ca/permis-jasper

DATE DE RÉCEPTION (RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION)

A – LIEU DU PROJET

Adresse municipale: _____

Bloc: _____ Lot/parcelle: _____ Zone d'aménagement du territoire: _____

Réservé aux entreprises commerciales (cocher, le cas échéant) :

- Nouvelle entreprise
- En reprise existante se réinstallant dans de nouveaux locaux

B – DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Permis d'aménagement obligatoire

- Clôture
- Aménagement paysager (y compris le stationnement)
- Changement de couleur/matériau de couverture
- Changement de couleur/matériau de revêtement
- Patio (< 0,6 m au-dessus du niveau du sol)
- Remise (superficie < 10 m²)

Permis d'activité discrétionnaire

- Gîte touristique
- En reprise à domicile
- En reprise commerciale

Permis d'aménagement obligatoire (un permis de construction pourrait aussi être obligatoire)

- Remplacement de la toiture (structure)
- Tente temporaire (superficie > 10 m²)
- Remise (superficie < 10 m²)
- Rénovations intérieures

Permis de démolition

- Résidentiel
- Commercial
- Institutionnel

Permis d'aménagement et de construction obligatoires

- Agrandissement / Rénovation
- Terrasse (> 0,6 m au-dessus du niveau du sol)
- Garage
- Nouveau bâtiment commercial/résidentiel
- Chalet au lac Edith

Autres

- Modification d'un permis d'aménagement/de construction
- Prolongation d'un permis d'aménagement/de construction
- Permis d'affichage
- Enlèvement d'arbres en raison de travaux d'aménagement
- _____



C – DROITS À PAYER

- Permis d'aménagement au lac Edith (50 \$)
- Permis d'affichage (40 \$)

Coût estimé du projet (\$) _____

Date

Signature du demandeur

D – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Le demandeur sera le point de contact unique pour cette demande (y compris pour la facturation, sauf avis contraire ci-dessous)

Le demandeur est :		
<input type="checkbox"/> Titulaire de domaine à bail	<input type="checkbox"/> Agent autorisé <i>(Si le titulaire du domaine à bail n'est pas le demandeur, inclure une lettre signée par le titulaire du domaine à bail autorisant le demandeur à demander des permis en son nom pour sa propriété. Vous trouverez le formulaire d'autorisation sur le site Web des permis d'aménagement.)</i>	
Nom	Prénom	Nom de l'entreprise (le cas échéant)
Adresse postale		Code postal
Province		
Courriel	N° de téléphone	N° de cellulaire

E – TITULAIRE DE DOMAINE À BAIL

(S'il s'agit d'une personne autre que le demandeur)

Nom	Prénom	Nom de l'entreprise (le cas échéant)
Adresse postale		Code postal
Province		
Courriel	N° de téléphone	N° de cellulaire

F – ENTREPRENEUR (S'il y a lieu)

Nom	Prénom	Nom de l'entreprise (le cas échéant)
Courriel	N° de téléphone	N° de cellulaire



G – AGENCE D’INSPECTION DE LA CONFORMITÉ AUX CODES

(Si un permis de construction est obligatoire pour ce projet, une fois que le permis d’aménagement de Parcs Canada a été obtenu, le projet devra faire l’objet d’un examen en vertu du Code du bâtiment et d’une inspection après l’aménagement. Consultez le site Web des permis d’aménagement pour une liste des agences de code de sécurité).

Nom de l’entreprise	N° de téléphone
---------------------	-----------------

SECTION 1 – COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS

Pour faire une demande de permis, vous devez remplir, signer et soumettre le présent **formulaire de demande de permis**. Vous devez également visiter le site Web des permis d’aménagement à parscanada.gc.ca/permis-iasper pour savoir quels renseignements doivent être fournis avec la présente demande.

Les copies électroniques des informations ci-dessus doivent être soumises au Bureau d’aménagement à developpementjasper@canada.ca. Les copies papier peuvent être soumises au Centre administratif de Parcs Canada, dans la gare ferroviaire patrimoniale de Jasper, à 607 Connaught Drive. Les heures d’ouverture sont de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

SECTION 2 – DÉTAILS DES EXIGENCES DE SOUMISSION

Afin de minimiser les retards dans le traitement de votre demande, le formulaire de demande doit être rempli et accompagné des plans / informations requis pour votre projet. Les informations suivantes constituent le minimum requis pour examiner correctement votre demande et doivent être soumises. Des informations supplémentaires peuvent être requises si nécessaire.

RÉSERVÉ À L’ADMINISTRATION	** Les soumissions incomplètes ne peuvent pas être traitées **
<input type="checkbox"/>	Description écrite détaillée des conditions actuelles sur le site et du projet, notamment des matériaux et des couleurs, et plan d’aménagement paysager actuel et proposé (avec détails concernant l’enlèvement et la plantation d’arbres).
<input type="checkbox"/>	Dessins – (a) des conditions actuelles dans la zone de travaux proposée, avec dimensions en unités métriques; (b) du projet, avec dimensions en unités métriques. (c) plan d’aménagement paysager et détails concernant les travaux actuels et proposés d’enlèvement et de plantation d’arbres.
<input type="checkbox"/>	Lettre d’autorisation du titulaire de domaine à bail si le demandeur n’est pas le titulaire de domaine à bail.
<input type="checkbox"/>	Coût estimé du projet (\$)
<input type="checkbox"/>	Plan de sécurité-incendie obligatoire si les coûts de projet excèdent 5 000 \$. Un modèle de plan est affiché sur la page Web des permis.
<input type="checkbox"/>	Droits acquittés pour la demande de permis d’aménagement au lac Edith (50 \$) ou pour la demande de permis d’affichage (40 \$)
<input type="checkbox"/>	Les demandes de l’extérieur de la ville qui visent des projets entraînant une perturbation du sol doivent être acheminées au Bureau d’évaluation d’impact.
<input type="checkbox"/>	Les demandes provenant de nouvelles entreprises ou d’entreprises existantes qui se réinstallent dans de nouveaux locaux doivent être acheminées à l’agent de liaison avec les entreprises.

SECTION 3 – CALENDRIER D’EXAMEN DES DEMANDES DE PERMIS

Le délai nécessaire à l’examen des demandes de permis dépend de la nature du projet. La demande de permis vous donne l’occasion de broser le tableau le plus clair possible du projet proposé. Plus vous fournissez des renseignements détaillés et de bonne qualité, plus le Bureau d’aménagement sera à même d’évaluer votre demande sans avoir à vous poser de questions supplémentaires. L’agent



d'aménagement se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour évaluer votre demande. Il vous incombe de soumettre une demande complète, facile à comprendre et conforme à l'ensemble des exigences.

Le Bureau d'aménagement examine les projets dans l'ordre où il les reçoit. Si la demande est incomplète, il prend contact par écrit avec le demandeur pour lui signaler les renseignements manquants et l'inviter à présenter une nouvelle demande. Les demandes soumises une seconde fois sont examinées dans l'ordre où elles sont reçues. Une fois que toute la documentation exigée a été soumise, il faut prévoir jusqu'à 40 jours pour la délivrance d'un permis d'aménagement.

Ce document n'a aucun statut juridique et vise uniquement à fournir des informations générales qui peuvent être utiles au public. Quiconque souhaite entreprendre un projet d'aménagement dans le parc national Jasper est invité à consulter le site Web des permis d'aménagement afin de se familiariser avec l'ensemble des politiques, des lignes directrices et des exigences avant de soumettre officiellement une demande.

Pour joindre le Bureau d'aménagement, composez le 780-852-6123 ou écrivez à developpementjasper@pc.gc.ca. Des réunions sont organisées sur rendez-vous seulement.